Institut de Formation des Bibliothécaires

Marie-Laure PATHE-GAUTIER

Introduction de la classification décimale de Dewey à la Bibliographie nationale française - section livres (Bibliothèque nationale de France)

Projet professionnel personnel de bibliothécaire :
dossier d'aide à la décision
1998

Sous la direction de Florence Muet,
IFB, tuteur pédagogique

Tuteur professionnel :
Claudine Belayche,
directrice des bibliothèques
municipales d'Angers

Tuteur scientifique :
Marie-Renée Cazabon,
directrice des bibliothèques du
Collège de France

« Que me demande-t-on au juste ?
Si je pense avant de classer ?
Si je classe avant de penser ?
Comment je classe ce que je pense ?
Comment je pense quand je veux classer ? »

Georges Perec, Penser/Classer

INTRODUCTION

La Bibliographie Nationale Française (BNF) est un service de la Bibliothèque nationale de France (BnF) qui fait partie de la Direction du Développement Scientifique et des Réseaux (DDSR). Elle a, par cette position même, vocation à servir de modèle, d'école, sur le plan national et international, en matière de catalogage et d'indexation.

Jusqu'à présent, seule existe dans les notices de la BNF une indexation matière selon RAMEAU (Répertoire d'Autorités Matière Encyclopédique Alphabétique Unifié). L'ouverture du haut-de-jardin du site de Tolbiac en libre accès, par sa mission d'accueil du « grand public », a été - entre autres - l'occasion de repenser des stratégies d'accès aux documents. Pour l'indexation systématique, le choix s'est finalement porté sur la Classification Décimale de Dewey (CDD). La CDD est donc utilisée actuellement à la BnF dans une double perspective de classement (cotation) et d'indexation des ouvrages acquis pour le libre accès. Elle est programmée pour l'indexation des ouvrages du dépôt légal.

Après un rappel historique sur les choix préliminaires de la CDD par la Direction de l'Imprimé et de l'Audiovisuel (DIA) et d'une courte analyse de la situation actuelle dans cette même direction, nous envisagerons la mise en place de la CDD à la BNF - livres en termes de formation du personnel et d'utilisation du fichier d'autorités Dewey en cours de création, ainsi que les bénéfices apportés par cette double indexation, analytique et systématique, en matière de recherche documentaire, d'échanges de notices avec d'autres bibliothèques et de vente de produits bibliographiques.

Il est important de mener cette étude avant la deuxième phase de mise en place du nouveau Système d'Information (SI) - des choix de paramètres devant avoir lieu en amont.

1. HISTORIQUE DU CHOIX DE LA CLASSIFICATION DECIMALE DE DEWEY

Dès 1991, à l'époque de l'Etablissement Public de la Bibliothèque de France (EPBF), différents groupes de travail ont réfléchi au choix d'une indexation systématique. Un projet d'ouverture d'établissement en libre accès existait avant même l'idée de fusion EPBF + BN (Bibliothèque Nationale). Sur le site Richelieu de la BnF (ex Bibliothèque Nationale), il n'y a pas de documents en libre accès à part quelques usuels.

Il y avait plusieurs alternatives possibles. On pouvait soit utiliser des classifications existantes telles que la Classification Décimale Universelle (CDU), la CDD, la Library of Congress Classification (LCC), soit profiter de l'occasion pour inventer une nouvelle classification. Le groupe de travail présidé par Annie Béthery « Accès aux documents » en mai 1991 recommandait « une nouvelle classification adaptée à l'état actuel des connaissances et susceptible d'intégrer sans difficultés leurs futurs développements, [qui permettrait] un classement correct ainsi qu'une indexation pertinente des collections de la Bibliothèque de France. »[1]

Cependant l'élaboration d'une nouvelle classification ne pouvait s'effectuer rapidement et les contraintes de calendrier du projet imposèrent au groupe de travail de choisir parmi les classifications existantes celle qui pouvait le mieux convenir aux besoins de la Bibliothèque de France (BDF).

La CDU ne comportant pas de mise à jour récente, inadaptée aux exigences actuelles, fut rapidement écartée.

Nous allons donc faire une comparaison que nous limiterons à celle des deux classifications retenues en dernier lieu, la CDD et la LCC.

[1] EPBF - Rapport des groupes de travail, groupe « Accès aux documents ». - 1991, p. 42.

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
LCC	- son caractère énumératif permet des mises à jour - les mises à jour sont régulières - grand réservoir de notices OCLC (Online Computer Library Center) - la BDF aurait la même classification que la plus grande collection du monde et que de nombreuses bibliothèques anglo-saxonnes - recommandée en France aux bibliothèques universitaires (BU) dans une circulaire ministérielle de 1988	- langue - son classement « colle » à la production éditoriale, institutionnelle et idéologique nord-américaine - date de la fin du 19ème siècle - pas de guide détaillé pour les utilisateurs - pas d'index général - pas de cumulatif des mises à jour - pas de version française des tables - pas de version informatisée des tables - aucune formation en France à l'indexation OCLC - la BDF ne serait pas le centre d'un réseau national et international
CDD	- organisation générale adaptée aux connaissances de notre temps - simplicité et universalité du système de notation - plan de classement permettant l'accueil de nouvelles notions - index général très détaillé (+ de 100 000 entrées) - notation signifiante : on peut lire un indice - assez bonne précision grâce aux tables auxiliaires - mises à jour récentes et fréquentes des instruments d'indexation : . papier . CD-ROM à partir de 1992 - instructions détaillées pour les utilisateurs - indices Dewey figurent dans les CIP (Cataloguing in Publication) - traduction française - très utilisée dans les bibliothèques publiques - recommandée en France aux BU dans une circulaire ministérielle de 1988 - utilisée dans 135 pays - enseignée en France dans les structures de formation	- date de 1876. Son cadre général est vieilli (par ex. : sépare la langue 400 et la littérature 800) - sa structure décimale est non modifiable (ex. : la psychologie fait partie de la philosophie) - cadre de classement par discipline entraînant la dispersion des sujets en fonction des points de vue sous lesquels ils sont traités - sa vision du monde est très WHASP (white anglo-saxon protestant) surtout en philosophie, psychologie, droit et religion - le développement des pays de langue anglaise est plus important (ex. : notations géographiques) - nouveaux domaines : indices très longs ou rigidité du cadre décimal attribuant un espace insuffisant à certaines disciplines (ex. : sciences et techniques)

Finalement la CDD fut retenue pour son nombre d'avantages supérieur à ceux apportés par la LCC, « tant pour le classement en libre accès que pour la recherche documentaire à la BDF ainsi que pour le classement de la bibliographie nationale dont la publication sera assurée par l'ABN (Agence Bibliographique Nationale) »[1].

Ce choix ne devait être que provisoire. Il devint vite définitif.

[1] EPBF - Rapport des groupes de travail, groupe « Accès aux documents ». - 1991, p. 59.

2. EXPERIENCE DE LA DIRECTION DE L'IMPRIME ET DE L'AUDIOVISUEL

2.1 PRESENTATION DE LA CLASSIFICATION DECIMALE DE DEWEY :

La classification de Dewey, créée en 1876 par le bibliothécaire Melvil Dewey a été constamment rééditée et complétée. Elle se présente comme une classification systématique et encyclopédique dont le cadre de classement est structuré par l'emploi d'une notation décimale. Elle découpe l'ensemble des connaissances en dix classes principales de 0 à 9, elles-mêmes subdivisées chacune de façon hiérarchique en cent divisions de 001 à 999 et autant de subdivisions que nécessaire.

Un indice comporte obligatoirement au moins trois chiffres. On indexe toujours au plus précis et la liste des indices composés (indices de base + tables de subdivision) est quasiment illimitée. La notation peut être extensible à l'infini afin de symboliser des sujets de plus en plus précis.

A la BnF haut-de-jardin, la Dewey est utilisée dans une double perspective d'analyse documentaire (indexation) des ouvrages acquis pour le libre accès et de classement de ces fonds (cotation).

L'indexation est un processus destiné à représenter par les éléments d'un langage documentaire ou naturel des données résultant de l'analyse du contenu d'un document ou d'une question. Elle ne concerne que son traitement intellectuel.

En format de catalogage Intermarc (INTERnational MAchine Readable Cataloguing), l'indice Dewey est donné en zone 676 de la notice bibliographique.

La *cotation* concerne le traitement matériel du document par l'attribution d'une place physique dans les collections. Cette cote fait partie des données locales et se trouve en zone 966. La cotation peut donc donner lieu à des adaptations. Elle constitue l'adresse du document.

A la BnF haut-de-jardin, la CDD a ainsi été adaptée au mode d'organisation des collections en libre accès (départements thématiques et disciplines).

2.2 MISE EN ŒUVRE DE LA CDD :

L'EPBF a commencé ses acquisitions bien avant la réalisation de sa fusion avec la BN pour constituer la BnF.

A partir de 1992, le secteur catalogage de l'EPBF met en place une structure opérationnelle. Rapidement, l'application de la CDD complète ne produit pas nécessairement ce qui est prévu pour l'organisation des collections dans l'esprit des acquéreurs. Les contraintes liées à

l'organisation des collections par discipline[1] entraînent un travail d'adaptation de la CDD pour la cotation. Ce travail, mené conjointement par le secteur acquisition et le secteur catalogage donne lieu à la rédaction d'une liste de cotes et de documents par discipline, validés par un comité de pilotage BN/EPBF (sept.1992 - juin 1993). Il est ensuite pris en charge par une structure spécifique, la cellule cotation[2], créée au 2ème trimestre 1993, aujourd'hui rattachée à la Mission pour l'Organisation et le Transfert des Collections (MOTC). En revanche, pour l'indexation, le choix a été fait de ne pas déroger aux règles de la Dewey dans la perspective d'échanges bibliographiques, et donc de ne faire aucune adaptation.

Pour les catalogueurs, indexation (Dewey stricte) et cotation (Dewey adaptée) deviennent alors deux options distinctes, régies par leurs règles et leurs outils propres.

2.3 OUTILS UTILISES :

2.3.1 Editions imprimées:

Les services du catalogage utilisent la vingt-et-unième édition intégrale en langue anglaise de la *Dewey decimal classification.* Cette édition en quatre volumes date de 1996. Elle a été publiée par les éditions Forest press, organe de diffusion de la Dewey, intégrées à l'OCLC en 1988. Elle est complétée par des fascicules de mises à jour (additions, corrections...) à périodicité variable.

Le premier volume donne les règles d'utilisation de la classification et de construction des indices, ainsi que les sept tables de subdivisions qui peuvent être ajoutées aux indices de base pour apporter différents éléments de précision (point de vue, localisation géographique, date, forme...)

Les volumes deux et trois contiennent la liste des indices de base de 001 à 999. Des précisions d'utilisation accompagnent chaque indice ou groupe d'indices.

Le dernier volume contient un index des sujets suivi d'un manuel d'utilisation des règles pour les cas délicats.

Une traduction française intégrale est en cours. Elle devrait paraître en 1998 et sera publiée en coédition par les bibliothèques nationales de France, du Canada, du Québec et l'Association pour l'Avancement des Sciences et des Techniques de la Documentation (ASTED). Version

---

[1] Rappel : le passage d'un classement par support à un classement thématique avec la création des départements de la BnF ont induit une problématique différente en matière d'indexation.

[2] Cette cellule, transversale aux départements a été créée pour garder la cohérence, consigner les choix et élaborer les outils d'indexation et de cotation. Elle a établi des règles de cotation et des listes de cotes par discipline. Elle gère la base des cotes aussi bien pour le contenu (suppression et création de cotes, modifications des intitulés...) que pour les produits statistiques.

papier et version CD-ROM sont prévues. Pour la France, certaines adaptations ont été demandées, particulièrement en droit, administration et histoire. Faute de temps, les modifications du droit ont dû être abandonnées. En histoire de France, quelques développements d'indices ont été acceptés, mais toutes les modifications ont été refusées.

Les éditions Forest press et l'ASTED ont publié en 1994 une édition en langue française en deux volumes dite « Edition intermédiaire de la classification décimale de Dewey » avec la collaboration de la bibliothèque nationale du Canada. Les catalogueurs maîtrisant mal l'anglais l'utilisent un peu au début de leur formation. De même, ils utilisent éventuellement l'édition abrégée française réalisée par Annie Béthery (l'abrégé de la traduction de la 21ème édition vient de paraître).

2.3.2 Version CD-ROM :

Une version annuelle en anglais sur CD-ROM : Dewey for Windows, existe depuis 1993. Reprenant intégralement l'édition papier et incluant les dernières mises à jour, elle est à la disposition des catalogueurs. Elle offre des techniques de fenêtrage et de recherche en ligne et lie aux indices Dewey les vedettes-matières de la Bibliothèque du Congrès. Elle propose un exemple de notice bibliographique pour illustrer concrètement chaque indice.

2.3.3 Outils auxiliaires:

Les catalogueurs utilisent également :

- les quatre manuels de cotation propres à chaque département thématique de la DIA,
- le manuel du catalogueur dans la base Geac-Libre Accès qui comporte un chapitre « Indexation et cotation »,
- la base GEAC-Ivry : plus de 40 000 indices déjà utilisés,
- le CIP : notice catalographique portée en tête de l'ouvrage par les principaux éditeurs anglo-saxons et comprenant un indice Dewey,
- les CD-ROMs des bases bibliographiques américaines et britanniques dont les notices comprennent une indexation Dewey : OCLC, CD-MARC, BNB,
- la base OCLC sur Internet (http://www.oclc.org/oclc/fp).

2.4 INTERET ET LIMITES DE L'INDEXATION DEWEY :

Dans le chapitre sur l'historique du choix de la CDD, nous en avons déjà cité avantages et inconvénients. La Dewey se voulant d'abord un outil de classement pour des collections encyclopédiques en libre accès, elle définit un ensemble de règles pour aider le catalogueur à assigner à chaque ouvrage un indice et un seul. Cependant, puisqu'elle est aussi utilisée comme

outil d'indexation, pour certains ouvrages qui traitent de sujets différents, il serait dommage de n'utiliser qu'un indice. Nous garderons donc en premier celui qui traite du sujet principal et en ajouterons d'autres en essayant de nous limiter à trois.

L'utilisation de toutes les tables auxiliaires entraîne une tendance à la création d'indices très longs (17-18 chiffres). Même si nous en trouvons de ce type dans le CD-ROM du haut-de-jardin actuellement, il faut noter qu'il est très difficile, au-delà de 4 chiffres après le point, de mémoriser correctement ou de recopier sans faute un indice.

Exemples : 003.850 1135369, 133.335 90899639, 155.422 08991411, 200.709 44360904, 302.224 409450902, 330.151 3094409032, 428.344 10246176, 541.220 2855365, 546.224 2015118, 560.172 30971168, 616.868 44500835, 704.948 209453109024, 930.102 804095694.

Toutefois, les chercheurs s'attendent à trouver sous le même indice tous les documents correspondant à leurs préoccupations. L'indexation n'a donc pas une perspective analytique, mais plutôt synthétique en vue d'un regroupement utile à la recherche. Elle ne répond pas aux mêmes besoins que le catalogue par sujets. De plus, le regroupement des documents a l'avantage de donner un aperçu véritable des acquisitions effectuées dans une sous-discipline donnée et de permettre une évaluation de la politique d'acquisition. La Dewey est utilisable comme instrument statistique.

Dans la Dewey, chaque discipline ne dispose que de dix divisions principales, ce qui peut s'avérer étroit pour des domaines qui ont connu une forte expansion depuis la fin du 19ème siècle, tels que les techniques.

Le traitement inégal des disciplines résulte aussi de l'origine américaine de la Dewey. Ainsi les divisions 200 à 289 sont-elles réservées aux religions chrétiennes...

Actuellement, par la CDD, l'accès aux notices est très rudimentaire. Les renvois sont simples et plus mal gérés qu'avec des catalogues papier. Ceci est principalement lié aux contraintes des fournisseurs de logiciels et non à de réelles contraintes techniques. De plus, des indices sans traduction en langage clair sont hermétiques. Cela devrait changer avec l'élaboration d'un fichier d'autorités Dewey dont nous reparlerons plus loin en 4.3.3. Dès 1996, la Direction du Livre et de la Lecture, dans ses recommandations (Bibliothèque et informatique), stipule que la classification « devra être accessible par l'indice et par le libellé en clair des rubriques paramétrées par la bibliothèque. A partir de l'indice Dewey, on peut souhaiter proposer à l'usager un accès par arborescence thématique. Le système donne une liste de grands thèmes puis, pour chacun, les sous-thèmes. Il peut y avoir ainsi différents niveaux de sous-thèmes. »

La recherche par sujet est la plus forte demande en bibliothèque. Mais dans le contexte actuel, la navigation est souvent impossible et la recherche par mots du titre est plus efficace. Si une navigation devient possible avec un élargissement aux termes génériques, spécifiques, associés, elle pourra retrouver sa place.

2.5 COMPLEMENTARITE RAMEAU-DEWEY :

Bien sûr, les documents sont indexés alphabétiquement grâce à une liste d'autorités matière ; mais une indexation systématique prenant pour base la CDD offre une autre approche pour la recherche documentaire. On obtient grâce à la conjonction de ces 2 types d'indexation différents mais complémentaires des résultats supérieurs. De plus, l'indexation systématique peut servir à l'élaboration de produits documentaires divers.

De nombreuses vedettes construites dans RAMEAU présentent un parallélisme formel avec la structure de construction des indices Dewey. La connaissance par les catalogueurs des deux outils d'indexation contribue de ce fait à leur cohésion.

L'indexation RAMEAU est plus analytique (ex.. : ouvrage sur une petite ville, biographie d'un individu...), l'indexation Dewey est plus systématique (elle ne permet pas une indexation aussi fine. Ex. : les subdivisions de la France s'arrêtent au département). Il n'y a donc pas de redondance à les utiliser conjointement. Dans le tableau suivant, nous en avons établi une comparaison rapide par genre de document et par type d'indexation :

	Rameau	**Dewey**
Biographie	au nom de l'individu	indexé au genre du biographié (profession, sport...)
Evaluation des collections	∅	possible, même par troncature à droite
Fiction	∅	au genre littéraire
Langue	problèmes de traduction	compréhension universelle
Logiciels	au nom du logiciel	à logiciels sans distinction
Noms de plantes, d'animaux	au nom de l'espèce (terme spécifique)	au nom de la famille (terme générique)
Petite ville	au nom de la ville	s'arrête au département
Sujet nouveau	création	toujours possible d'indexer

La CDD est très utile pour les non francophones (il est plus facile de faire des recherches par la CDD « universelle » que par RAMEAU en français).

2.6 L'INDEXATION DEWEY DANS LES SERVICES DE CATALOGAGE DE LA DIA :

Chaque catalogueur est aussi indexeur et traite les ouvrages d'une même discipline, attribuée selon ses compétences. Il acquiert ainsi une spécialité dans l'indexation d'un domaine de connaissances. L'indexation Dewey vient s'ajouter dans le traitement intellectuel des ouvrages à la description bibliographique, aux accès auteurs et titres, à l'indexation matières RAMEAU.

Le choix d'indices complets peut aller jusqu'à 16 chiffres. Il peut y avoir plusieurs indices par ouvrage (cf. manuel de cotation).

Dès 1994, avec le développement des départements thématiques, un coordinateur Dewey a été nommé dans chaque département.

Dans chaque département (D1 à D4), les responsables de l'encadrement du catalogage et de l'indexation assurent la formation initiale et continue de la CDD et le conseil (rédaction de documents, séances de travail propres à une discipline...). La formation initiale au catalogage et à l'indexation RAMEAU est faite par le Service de la Coordination Bibliographique (SCB)[1].

La relecture (vérification de la pertinence et de la cohérence de l'indexation) des notices réalisées par les catalogueurs/indexeurs est faite dans les départements. Dans le D3 (sciences et techniques), à l'intérieur de chaque équipe, le relecteur vérifie les indexations en RAMEAU et en Dewey. Dans les autres départements (D1, D2, D4), les deux relectures sont distinctes, effectuées par deux personnes différentes. Ces deux pratiques coexistent donc, sans qu'apparemment il soit possible de dire si l'une est plus performante que l'autre.

Un conservateur par département est chargé de la coordination de l'indexation et de la cotation Dewey en lien avec la cellule cotation.

[1] Ce service, rattaché à la DDSR mais ne dépendant pas de l'Agence bibliographique, est transverse par rapport aux différents services de catalogage de la BnF. Il veille à la coordination et à la cohérence de l'ensemble des opérations effectuées dans les catalogues.
Au sein du SCB, les gestionnaires des fichiers d'autorité sont organisés par fichier d'autorité et leur nombre varie d'un fichier à l'autre (ex. : 1 personne en charge du fichier des titres uniformes mais 13 pour le fichier des autorités matière).

3. LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE FRANCAISE - SECTION LIVRES

3.1 L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE :

3.1.1 Missions :

D'après le décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 portant création de la Bibliothèque nationale de France, elle assure les missions fondamentales dévolues à une bibliographie nationale :

- collecte de la production documentaire française soumise au dépôt légal (DL) hors collections spécialisées (tous les documents édités, imprimés ou diffusés en France, commercialisés ou non) et collecte des documents informatiques,
- production, édition et diffusion de l'information bibliographique de ces documents sous forme de bibliographie nationale (édition imprimée, CD-ROM, accès en ligne via Internet).

D'après le texte fondateur de 1994 sur l'organisation et la gestion du dépôt légal, interne à la BnF, elle a une autorité scientifique et un rôle de coordination technique envers les autres documents assujettis au dépôt légal : estampes, affiches, cartes, plans, etc.

Au niveau de la France, l'agence assure le secrétariat du Conseil Scientifique du dépôt légal dont la présidence est assurée par le président de la BnF. Ce conseil est constitué de représentants des 4 instances dépositaires du dépôt légal (Bibliothèque nationale de France, Centre National de la Cinématographie, Institut National de l'Audiovisuel, Ministère de l'Intérieur). L'agence met en œuvre la législation du dépôt légal et son suivi.

Sur le plan international, l'ABN participe aux travaux des commissions de l'IFLA (International Federation of Library Associations and institutions), de l'Unesco, de la Conférence européenne des directeurs de bibliothèques nationales (ECNL = European Conferences for National Libraries) et de la Conférence des directeurs de bibliothèques nationales (CDNL = Conference of Directors of National Libraries) sur la promotion du dépôt légal, l'évolution de sa législation et sur le dépôt légal des nouveaux supports.

3.1.2 Structure :

La création de l'Agence Bibliographique Nationale (ABN) au sein de la DDSR date de la mise en place des structures de la BnF en janvier 1994.

L'ABN est composée de trois services :

- le service du Dépôt légal qui comprend trois sections : livres, périodiques et documents informatiques,

- le service de la Bibliographie nationale française qui comprend deux sections : livres et périodiques,
- le bureau de l'ISSN et de la numérotation bibliographique.

Les trois services assurent le traitement complet des livres, périodiques et documents informatiques. Après leur enregistrement, catalogage, indexation et cotation, les documents sont gérés dans les magasins de la DIA, à destination des lecteurs du rez-de-jardin.

Le dépôt légal assure seul le traitement complet des documents informatiques.

3.2 LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE FRANCAISE - SECTION LIVRES :

3.2.1 Missions :

Conformément aux recommandations du contrôle bibliographique universel (CBU), le service de la BNF-livres assure le traitement bibliographique de la production éditoriale française en créant, pour chaque livre reçu au titre du dépôt légal, une notice dans la base BN-Opale. Il s'agit d'un catalogage de référence (puisque émanant d'une bibliothèque nationale), établi selon les normes françaises conformes aux normes internationales.

En 1997, plus de 48000 ouvrages ont été annoncés.

Pour chaque notice sont établis des accès auteurs (personnes physiques ou collectivités), des liens aux notices de collection et une indexation matière.

Le service participe donc à la constitution des fichiers d'autorité et à la cohérence de la base en collaboration avec le SCB. Il participe également à la « Bibliographie nationale française - publications en série » en signalant plus de 600 notices de nouvelles collections par an.

Les exigences du service sont d'assurer un catalogage de qualité (« zéro défaut » des notices) et de faire face à l'intégralité de la production éditoriale.

La « Bibliographie nationale française - livres » est ensuite publiée à partir de l'extraction des notices nouvellement créées dans la base. Ces notices peuvent être fournies sous forme d'un abonnement à une bibliographie papier paraissant toutes les deux semaines, à un CD-ROM cumulatif bimestriel et d'un accès ouvert à BN-Opale via le réseau Internet ou sous forme de disquettes ou de bandes magnétiques pour un nombre limité de titres.

La diffusion de ces notices est un facteur de normalisation et d'homogénéisation des catalogues des autres bibliothèques et devrait favoriser ainsi la coopération et le travail en réseau.

3.2.2 Organigramme au 1.2.1998 :

La mise en place de l'ABN a été l'occasion d'une réorganisation de la section livres du service de la Bibliographie nationale française, calquée sur la structure de la DIA, organisée en 4 départements thématiques pour les documents imprimés. La DIA est destinataire du premier exemplaire du dépôt légal (sur les 4 déposés par l'éditeur ou les 2 déposés par l'imprimeur) après

son traitement documentaire à la DDSR/ABN/BNF. Cet exemplaire sera ainsi mis à disposition des lecteurs du rez-de-jardin.

La section livres a donc été restructurée au cours du 2ème semestre 1995 en 4 équipes thématiques[1], ce qui a permis d'harmoniser les procédures de travail. De même, c'est à cette date qu'a eu lieu le passage au catalogage intégré. Auparavant, le catalogage signalétique suivant les normes ISBD (International Standard Bibliographic Description) était fait par des bibliothécaires-adjoints et des bibliothécaires-adjoints spécialisés. Le catalogage analytique, alors limité à l'indexation en RAMEAU, était assuré par des conservateurs. Le catalogage intégré permet à chacun, quel que soit son grade, d'effectuer à la fois le catalogage signalétique, l'établissement des points d'accès auteurs et l'indexation (établissement des points d'accès matière seul pour l'instant).

A l'intérieur de chaque équipe, les catalogueurs/indexeurs travaillent par spécialité (ex. : géographie, histoire, droit, techniques de l'ingénieur, linguistique...) et avec les ouvrages en main. Ils font les recherches nécessaires à une identification sans ambiguïté des auteurs, des collections, des éditeurs. Ils sont encadrés par des chefs d'équipe.

Contrairement aux catalogueurs/indexeurs, les chefs d'équipe n'ont pas à traiter d'ouvrages particuliers. Ils sont chargés (comme pour leurs homologues de la DIA) de la coordination du travail de leurs équipes, du suivi de la formation des nouveaux personnels, de l'application des consignes et de la remontée des problèmes ainsi que de la relecture du listing toutes les 2 semaines. Pour les nouveaux catalogueurs, ils font une relecture systématique livre en mains. Ils ont un rôle important de conseil dans les cas de catalogage difficiles.

Ils vérifient la cohérence des liens effectués entre notices bibliographiques et notices d'autorité. Pour les cas complexes ou qui demandent de nombreuses corrections dans les fichiers d'autorité, ils font appel à un collègue de leur section, spécialisé dans un type d'autorité : Autorités Personnes Physiques (APP), Autorités Collectivités Auteurs (ACO), Autorités Matières (AMA)[2].

Ce correspondant pour chaque type de notices d'autorité sert de relais entre, d'une part les chefs d'équipe qui lui soumettent les difficultés et d'autre part, les gestionnaires du fichier d'autorité concerné qui travaillent au Service de la Coordination Bibliographique (SCB).

---

[1] Equipe 1 : Philosophie, histoire, sciences de l'homme et de la société
Equipe 2 : Sciences politiques, économiques et juridiques
Equipe 3 : Sciences et techniques
Equipe 4 : Arts, langues et littératures

[2] Cf. organigramme page suivante

Direction du développement scientifique et des réseaux

AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE

Service de la bibliographie nationale française

SECTION LIVRES

TRAITEMENT DES LIVRES				FONCTIONS TRANSVERSES			DOCUMENTS PARTICULIERS
Equipe 1 : Philosophie, histoire, sciences de l'homme et de la société	Equipe 2 : Sciences politiques, économiques et juridiques	Equipe 3 : Sciences et techniques	Equipe 4 : Arts, langues et littératures	Cellule contrôle	Cellule collections	1 secrétaire, 1 magasinier, 2 vacataires (=1 ETP)	Catalogues de vente
Chef d'équipe	Chef d'équipe	Chef d'équipe	Chef d'équipe	Responsable APP Responsable ACO Responsable AMA Responsable Dewey	Responsable		
11 catalogueurs/ indexeurs ETP	12 catalogueurs/ indexeurs ETP	8 catalogueurs/ indexeurs ETP	13 catalogueurs/ indexeurs ETP		2 catalogueurs		1 catalogueur/ indexeur

3.2.3 Circuit du livre :

Une fois par semaine, les livres arrivent à la Bibliographie nationale française - section livres, en provenance du service du Dépôt légal où ils ont été enregistrés et affectés d'une notice succincte (auteur, titre, éditeur, année, ISBN, éventuellement collection). La cellule collections repère les nouveaux titres de collections et les crée dans la base. Les ouvrages sont ensuite triés et répartis entre les 4 équipes, puis à nouveau triés à l'intérieur de chaque équipe.

Toutes les deux semaines (rythme de parution de la BNF papier), un premier état des notices traitées dans les deux semaines précédentes est édité sur un listing qui arrive chez les chefs d'équipe. A la lecture de ce listing, ceux-ci repèrent les erreurs manifestes (non-respect des règles de catalogage, des normes, repérage des notices doubles, problèmes d'homonymie dans les autorités auteurs, initiales d'un auteur non développées, non-respect de la typographie, omission des vedettes-matières...). En cas de doute, ils consultent les ouvrages correspondants. Ils indiquent ensuite à chaque catalogueur les erreurs relevées pour qu'ils les corrigent eux-mêmes.

4. PROJET DE LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE FRANCAISE - SECTION LIVRES

Parallèlement au choix de l'indexation des collections des ouvrages en libre accès de la DIA, il avait été déterminé dès 1991 qu'à terme, les ouvrages reçus par le dépôt légal (= collections patrimoniales) seraient indexés selon la même classification. Il n'était pas possible de le faire simultanément à l'époque pour des raisons techniques.

La première tranche d'application du nouveau SI, phase V1, ne fera apparaître qu'un catalogue en consultation, dès mai 1998. Sa phase V2, prévue pour le deuxième semestre 1999 permettra la production du catalogue. C'est donc pour cette étape que l'on peut envisager l'introduction d'une indexation en Dewey pour les ouvrages traités à la Bibliographie nationale française. Il reste une dizaine de mois avant l'application du projet et il est donc particulièrement justifié, dans ce contexte, d'essayer de se poser toutes les questions inhérentes à une telle démarche.

4.1 QUELS UTILISATEURS ET QUELLES ATTENTES ? :

L'introduction d'une indexation systématique avec toute l'infrastructure que cela représente doit tout d'abord être envisagée en terme de valorisation auprès du public (et pas seulement des bibliothécaires).

Il est possible de faire une rapide typologie des utilisateurs.

4.1.1 Lecteurs de la BnF :

Ils utilisent les services de la BnF sur place (consultation du catalogue, recherche d'ouvrages en libre accès, demande d'ouvrages en magasin pour les ouvrages du dépôt légal qui nous concernent...).

Les ouvrages en libre accès sont directement accessibles dans les rayons. Ils sont rangés selon une liste de cotes Dewey adaptées et limitée à 12000. Actuellement ces fonds sont donc accessibles, soit par le catalogue Geac - libre accès, soit directement en butinant dans les rayons.

Les ouvrages issus du dépôt légal sont accessibles sur la base BN-Opale jusqu'en 1999. Le butinage dans les rayons est impossible. A part quelques usuels, tous les ouvrages sont en magasin. La recherche systématique est impossible dans la base, ce qui limite la richesse des recherches.

4.1.2 Lecteurs distants :

Il s'agit des lecteurs qui ont accès aux catalogues par les CD-ROMs de la Bibliographie nationale française, par Internet ou par l'abonnement à la bibliographie imprimée. La recherche par indice Dewey serait très profitable aux lecteurs maîtrisant mal le français, a fortiori l'indexation matière RAMEAU. 2/5 des interrogations faites sur BN-Opale par Internet proviennent de l'étranger. De nombreux pays utilisent la classification de Dewey et les lecteurs potentiels peuvent appliquer des stratégies de recherche identiques sans être déroutés. Ils ne sont pas gênés par des problèmes de traduction.

4.1.3 Abonnés :

Ce sont les bibliothèques qui récupèrent des notices, soit à partir des CD-ROMs, soit sur disquettes à partir de bandes de requête.

L'enquête téléphonique auprès de quelques-unes d'entre elles par l'intermédiaire de la FULBI (Fédération des Utilisateurs de Logiciels de Bibliothèques) a montré des attentes fort variables.

Mêmes si certaines ont abandonné la récupération de notices à partir de BN-Opale parce quelles trouvent les délais de parution trop longs, elles semblent intéressées par la mise en place de la CDD. Elles pensent que des notices bibliographiques sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont riches.

Toutes regrettent la CDU simplifiée employée actuellement dans les produits de la BNF et inutilisable car trop sommaire. La plupart d'entre elles ont l'intention d'utiliser la CDD d'abord comme instrument d'aide à la cotation, ensuite comme aide pour les acquisitions. Cependant elles veulent absolument garder la main mise sur leur cotation, considérant que l'on cote en fonction de son public et de son fonds et que la Bibliographie nationale française, en ce domaine, n'étant pas en contact direct avec le public, ne peut que leur donner des indications fondées uniquement sur des critères intellectuels. Elles veulent rester libres d'interpréter les indices, les adapter ou les tronquer.

Cependant, de plus en plus de bibliothèques utilisant la CDD pour coter, établissent des listes de cotes réduites (BM de Montpellier, Bibliothèque départementale de prêt de la Savoie...) et n'utilisent absolument pas la CDD comme instrument d'indexation.

Ces établissements ne souhaitent pas voir apparaître une indexation trop fine (7 caractères, c'est-à-dire 3 décimales après le point leur semble un bon compromis, sauf pour l'histoire de France qui nécessite des subdivisions plus fines allant jusqu'à 7-8 caractères).

De même que les lecteurs étrangers utiliseraient à bon escient les indices Dewey pour les recherches systématiques, les acquéreurs français utilisent déjà les indices Dewey, quand ils existent, dans les bibliographies officielles ou commerciales correspondantes, pour les acquisitions étrangères. C'est une clé de recherche qui sert d'amorce d'une discipline.

4.2 CONTRAINTES DE LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE FRANCAISE - SECTION LIVRES :

Ces contraintes tiennent à la spécificité des documents recensés et à leurs particularités par rapport aux collections acquises de la DIA, aussi bien pour le haut que pour le rez-de-jardin.

4.2.1 Dissemblances :

Le service du Dépôt légal ne peut opérer aucune sélection dans les ouvrages qu'il reçoit, contrairement aux départements de la DIA qui sélectionnent des acquisitions. Il reçoit des ouvrages extrêmement variés de niveaux très divers (de la vulgarisation aux ouvrages de recherche en passant par les ouvrages pour la jeunesse). Faut-il alors indexer avec la même finesse des albums pour enfants, des bandes dessinées, des documentaires pour adultes et des documentaires pour enfants ?

On peut distinguer le :

- niveau du public : chercheur, grand public… et le
- niveau du document : jeunesse, vulgarisation…

Actuellement, il y a deux bases de consultation différentes : Geac pour le libre accès (haut et rez-de-jardin) et BN-Opale pour les documents reçus par dépôt légal et acquis pour les salles de lecture de Richelieu.

4.2.2 Ressemblances :

Par souci de cohérence et d'utilisation maximale par les lecteurs de l'indexation, la même indexation (CDD) sera utilisée aux deux niveaux de la BnF - haut-de-jardin (grand public) et rez-de-jardin (chercheurs) - et quel que soit le support utilisé (imprimé ou audiovisuel). C'est là l'intérêt majeur de ce type d'indexation. Elle permet de regrouper les documents sous un même indice.

Puisque le fichier sera commun dans le futur SI, à terme, le catalogue et son utilisation seront inévitablement les mêmes.

Il y aura bien deux niveaux de bibliothèque et deux collections, mais un même système de traitement des collections.

En outre, cette unité de l'organisation permet de mieux prendre en compte la multiplicité des usages et des pratiques de la lecture en assurant une certaine souplesse dans le passage d'un espace vers l'autre, passage facilité s'il s'agit d'espaces complémentaires, et non pas radicalement hétérogènes ou redondants.

4.2.3 Liste d'indices :

Si les bibliothèques utilisent d'abord l'indexation systématique comme instrument d'aide à la cotation, il semble judicieux de prévoir plusieurs niveaux de finesse d'indexation. Le modèle apporté par la British National Bibliography (BNB) paraissait intéressant. Il proposait des apostrophes signalant les coupures possibles à l'intérieur des indices.

Exemples : - 330.9172'4'0088042. Woman's role in economic development.
Women - developing countries - Economic conditions
- 536.'2'001515625. Heat transfer calculations using finite difference equations.
Heat - Transmission - Difference equations
- 547.'020 4542'0212. Halogenated benzenes, toluenes and phenols with water.
Halogens - sensibility - tables

Ce processus paraît avoir été abandonné avec l'apparition des catalogues informatisés. L'explication la plus probable est l'impossibilité pour les logiciels de pouvoir lire les apostrophes comme des troncatures possibles et de les lire comme des caractères. S'il n'est pas possible de faire apparaître directement sur l'indice ces différents degrés de finesse, on pourrait alors envisager une double indexation :
- une complexe, la plus fine possible,
- une ou plusieurs simplifiées.

4.2.4 Problèmes juridiques :

Une notice rédigée par l'application des normes de catalogage entre-t-elle dans le champ des lois sur la propriété littéraire et artistique ? En ce qui concerne la rédaction de l'ISBD, il ne s'agit effectivement pas d'une œuvre de création. Mais l'ajout des indexations matières et systématique permet de l'envisager. On considère donc que les bases de données de notices bibliographiques indexées bénéficient de la protection prévue par la loi sur la propriété littéraire et artistique.

L'Assemblée nationale a adopté le 5 mars 1998 en première lecture le projet de loi portant sur la transposition, dans le Code de la Propriété Intellectuelle, de la directive européenne concernant la protection juridique des bases de données. La « base de données est un recueil d'œuvres ou d'autres éléments indépendants disposés de manière systématique ou méthodique et individuellement accessible par des moyens électroniques ou tout autre moyen[1]. » Le texte de loi réaffirme le droit d'auteur du créateur et crée un droit spécifique (*sui generis*) au bénéfice du

[1] Livres Hebdo, n° 284, 13 mars 1998, p. 51.

producteur de la base de données, c'est-à-dire « toute personne qui prend l'initiative et assume le risque de l'investissement[1]. »

Concrètement pour notre étude, 1- l'auteur de la base de données (en l'occurrence la BnF) bénéficie de la protection des droits d'auteur classique, 2- la BnF bénéficie aussi du *sui generis* qui lui permet donc d'interdire le déchargement total ou substantiel de la base pendant 15 ans.

Bibliopolis, le distributeur commercial des produits de la BNF, établit un contrat-type avec les bibliothèques utilisatrices qui stipule : 1- l'obligation de toujours afficher l'origine de la notice et 2- l'interdiction de récupérer les notices pour les retoucher et constituer une autre base de données. Les bibliothèques abonnées peuvent lire ou décharger les notices et ne les retoucher que pour la constitution de leur propre fonds.

Le droit au respect de l'œuvre entraîne une interdiction de déformer et de dégrader. Cela signifie l'interdiction de corriger ou de modifier les notices, même si elles comportent des erreurs évidentes. En ce qui nous concerne, c'est l'impossibilité de simplifier une indexation Dewey jugée trop fine. Par contre pour la cotation, même si elle est souvent réalisée à partir de l'indexation, le problème ne se pose pas puisque la cote fait partie des données locales et qu'elle ne s'affiche pas en zone 676 (indexation Dewey), mais en zone 990 (données locales). Ceci est important pour les bibliothèques acheteuses des produits de la BNF.

Tout autre usage (par exemple, verser certaines notices dans un catalogue collectif) doit obtenir l'accord de la BnF ou de Bibliopolis.

Dans une perspective d'échanges de notices et de constitutions de réseaux bibliographiques, il est à noter que ces questions juridiques complexes peuvent constituer une réelle entrave.

4.3 APPLICATION DE LA CDD A LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE FRANCAISE - SECTION LIVRES :

4.3.1 Formation du personnel :

Il est intéressant là encore, de voir comment s'inspirer du modèle de la DIA où l'application de la CDD est déjà bien rodée et de se souvenir de l'expérience de la BNF-livres au moment du passage au catalogage intégré.

Modèle DIA :

Les plans de formation élaborés par les spécialistes Dewey de la DIA pourraient probablement être utilisés à la BNF-livres. Il pourrait être envisagé aussi de demander à ces spécialistes de former des formateurs, à condition de les décharger d'une partie de leur propre travail.

[1] Livres Hebdo, n° 284, 13 mars 1998, p. 51.

A moyen terme, la DIA récupérant des notices de la BNF-livres enrichies de l'indexation Dewey dégagerait du temps et/ou des postes pour la BNF-livres.

Il ne faut cependant pas oublier le temps de formation du personnel à l'application de la CDD dans la phase de montée en charge du projet et son adaptation aux nouveaux outils.

Cette formation à l'indexation Dewey (utilisation de la 21ème édition de la CDD, version imprimée, version CD-ROM...) est évaluée à une trentaine d'heures.

Il serait judicieux d'évaluer le temps mis par les catalogueurs de la DIA pour indexer un ouvrage en Dewey, en y incluant des facteurs de pondération liés au niveau intellectuel des ouvrages eux-mêmes et d'évaluer aussi le temps passé par les relecteurs.

Le calcul n'a pas été fait jusqu'à maintenant. Toutefois il semble que l'indexation est plus difficile pour les ouvrages du rez-de-jardin, parce qu'ils sont souvent en langue étrangère et qu'il n'est pas toujours facile d'en cerner le sujet. A la BNF-livres, les ouvrages présentent l'avantage d'être en majorité en français mais la difficulté réside parfois dans les « micro-sujets ».

Rééquilibrage des équipes :

De même qu'en 1995, on est passé au catalogage intégré en ajoutant une indexation RAMEAU pour les catalogueurs qui ne faisaient jusqu'alors que du catalogage signalétique, et inversement, de même on pourrait envisager un ajout d'indexation Dewey, cette fois directement pour tous les catalogueurs de la BNF. Ce passage, s'il a réparti différemment les tâches, n'avait pas modifié le nombre des catalogueurs. Le volume de travail global restait constant à l'intérieur du service. L'ajout d'une indexation Dewey augmente par contre inévitablement les charges des catalogueurs/indexeurs.

Nous nous limiterons volontairement au schéma actuel de l'ABN au 15 mars 1998 (le nouvel organigramme de l'établissement étant encore en cours d'élaboration).

Un rééquilibrage des équipes de la BNF-livres pourrait être envisagé en fonction de la difficulté d'utilisation de la CDD selon les domaines. Il semble en effet que les disciplines scientifiques posent moins de problèmes que la sociologie ou le droit.

Si on rajoute une indexation en Dewey, cela représente une charge de travail supplémentaire. Cependant, ce n'est pas un temps brut rajouté. La recherche du sujet est identique pour RAMEAU. Une étude du contenu intellectuel d'un document en déduit deux indexations : RAMEAU et Dewey. A ce temps d'étude, il faut ajouter le temps de la construction des indices.

4.3.2 Contrôle des relecteurs :

Actuellement, les chefs d'équipe et certains de leurs collaborateurs relisent, chacun pour son équipe, le catalogage signalétique ou analytique RAMEAU. Ajouter la coordination de l'indexation Dewey paraît un surcroît de travail important qui risque de se faire au détriment de la qualité et de la quantité. Sans tendre à une hyperspécialisation des tâches (dont les limites ont

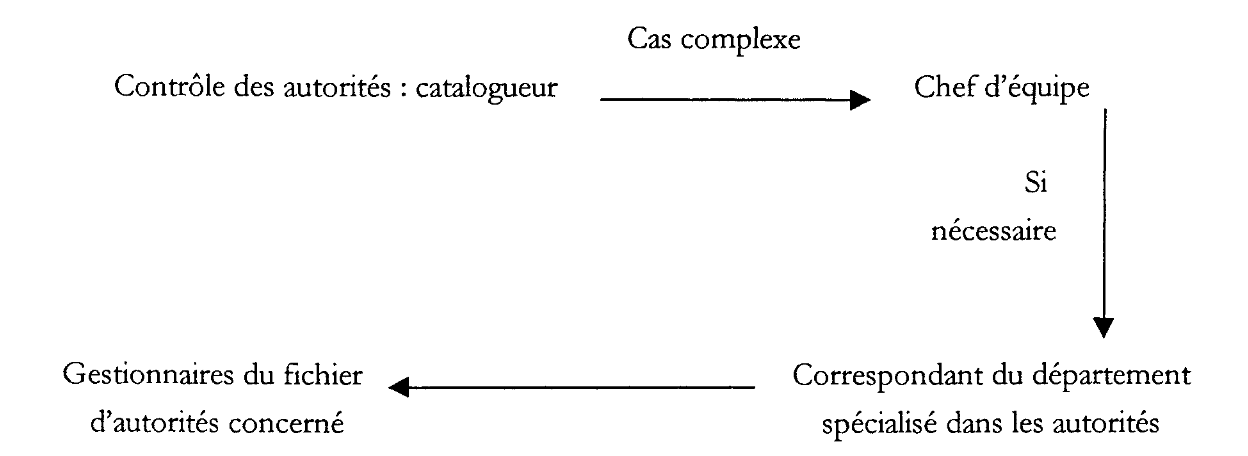
bien été vues à l'époque du partage catalogage/indexation), il faudrait peut-être réfléchir à un fonctionnement plus transversal.

Nous allons résumer dans le tableau suivant les différents scénarios possibles en notant les avantages et les inconvénients de chaque solution proposée. Il s'agit d'un scénario de fonctionnement à terme après la phase de montée en puissance du système et la formation du personnel à l'utilisation de l'indexation Dewey.

	Avantages	**Inconvénients**
Relecture signalétique par chef d'équipe + relecture Rameau/Dewey par une autre personne	Traitement intellectuel unifié	Laisse aux chefs d'équipe uniquement le traitement matériel du document
(Un relecteur signalétique + Rameau) **et** **(un relecteur signalétique + Dewey)**	Laisse au chef d'équipe le traitement matériel + une partie du traitement intellectuel	Pas d'unité Rameau/Dewey
Un relecteur signalétique + Rameau + Dewey	Garde la cohérence. Même raisonnement que pour les catalogueurs/indexeurs : une fois que l'analyse documentaire est faite, il n'est pas beaucoup plus long de faire les deux indexations, donc ne pas les séparer.	Temps supplémentaire exigé ⇒ 2 relecteurs par équipe ? ou relecture à l'intérieur de l'équipe + appel aux chefs d'équipe pour cas complexe ?

Nous avons vu que, selon les départements de la DIA, les relecteurs étaient uniquement des relecteurs RAMEAU ou bien Dewey ou RAMEAU/Dewey. Il n'y a pas, apparemment, plus d'avantages dans une solution que dans l'autre.

Le schéma suivant résume les différents stades de contrôle des autorités APP, ACO, AMA. Il pourrait tout à fait s'étendre aux autorités Dewey.



Au SCB (Service de la Coordination Bibliographique) actuellement (1.12.1997), il y a 15 indexeurs RAMEAU et 2 personnes chargées de l'élaboration du fichier d'autorités Dewey. Il faudra donc augmenter le nombre de coordonnateurs Dewey.

A la BNF, il y a actuellement 60 catalogueurs/indexeurs pour près de 50 000 titres/an. A la DIA, il y en a une centaine pour 75000 titres acquis annuellement dont 50% de notices récupérées.

4.3.3 Fichier d'autorités Dewey:

La cellule Dewey, constituée pour l'instant de deux personnes, fonctionne depuis le 1er juillet 1997. Elle fait partie de la DDSR mais dépend du SCB. Elle est chargée de l'élaboration du fichier d'autorités[1] Dewey.

S'agissant des lecteurs, plusieurs bibliothèques participantes doutent qu'ils soient en mesure d'interroger eux-mêmes le catalogue par l'indice Dewey en l'absence de toute correspondance avec un intitulé.

Comme nous l'avons vu en 2.4, dès 1996, la Direction du Livre et de la Lecture souhaitait la mise en place d'intitulés pour la CDD.

Ces intitulés donneront le développement des indices dans un langage proche de celui utilisé dans l'index de la CDD traduite en français. Le choix a été fait de ne pas utiliser les subdivisions pour la traduction des indices. Pour chaque indice construit, il y aura donc un intitulé différent.

[1] Fichier d'autorités : ensemble des notices validées par les catalogueurs fournissant les formes retenues et rejetées des index (auteurs, matières, titres uniformes) ainsi que des informations annexes, indépendamment du fichier bibliographique. Il permet de regrouper ces différentes formes sous une vedette unique.

Au départ, le fichier sera alimenté par la récupération des indexations des périodiques qui proviennent de la conversion de Piranas (Procédé d'Indexation et de Recherche Alphabétique et Numérique Appliqué aux Séries) en Dewey. Il sera alimenté ensuite au fur et à mesure de l'utilisation des indices, directement par les catalogueurs. La liste des indices sera ouverte et non exhaustive.

Le but est d'arriver au fonds par le classement mais avec la traduction en clair devant un écran qui offre des possibilités de feuilletage un peu analogues au butinage dans les rayons de la bibliothèque.

En V 1 (1ère version du SI), on aura ainsi 10 000 indices Dewey avec libellé venant de Piranas et 60 000 indices sans libellé venant de la base Geac du libre accès.

Il faudra expliquer au lecteur cet intitulé qui a des ressemblances avec un accès matière mais n'est pas obligatoirement en langage contrôlé. Ce langage sera le plus proche possible du langage naturel. En effet un lecteur cherche par exemple un « dictionnaire de chimie » et non un « Chimie – dictionnaire ». Nous pourrions nous interroger sur l'utilité d'un fichier d'autorités Dewey. En fait, il présente de nombreux avantages. Il permet :

- une mise à jour directe d'une édition de la CDD à la suivante,
- l'accès à la signification des intitulés,
- le suivi des liens,
- la comptabilisation des occurrences pour un indice donné.

Les liens devront être étroits avec le fichier d'autorités matières et il faudra étudier les connexions avec l'indexation en RAMEAU.

En l'attente des potentialités du nouveau système dans sa phase V2 (disponible en juin 1999), il était difficile d'installer quelque chose de nouveau et d'envisager l'introduction d'une nouvelle indexation avec des développements aussi complexes.

D'ici là, il faudra essayer de résoudre le problème des indices longs et voir comment autoriser des recherches par troncature.

L'affichage à l'OPAC (On line Public Access Catalog) donnera donc, pour l'indexation, un ou plusieurs indices Dewey et leur intitulé respectif, la ou les vedettes RAMEAU.

Les 2 services d'indexation, celui de l'ABN et celui de la DIA, devront travailler en étroite liaison pour la maintenance et la mise à jour du système. La cellule Dewey assurera la coordination au niveau du SCB.

4.3.4 Problèmes de délai :

L'objectif principal est de pouvoir maintenir la qualité et les délais. Le délai entre l'arrivée du document par le dépôt légal et son catalogage complet ne doit pas varier. Actuellement la notice

de DL figure dans la base de 2 à 3 semaines après le dépôt du document. La notice définitive demande un délai minimal moyen de 3 mois.

L'indexation Dewey augmente le temps de traitement du document, cependant il ne double pas le temps d'indexation car le parcours du contenu intellectuel du document a déjà été fait une première fois pour l'indexation matière RAMEAU. Il augmentera sûrement dans la phase de montée en charge du projet pour les catalogueurs non familiarisés avec la CDD et pour l'alimentation du fichier d'autorités Dewey.

Toutefois, il semble réaliste de penser qu'une augmentation de personnel ne peut être immédiate. Si le personnel est identique, l'organisation doit être plus efficiente. A effectif constant, il est indispensable de réfléchir à une organisation différente (indépendamment des hypothèses de modification de l'organigramme actuel de la BnF). Il semble opportun de réfléchir à un traitement différent des documents selon leur type. On peut légitimement penser que le traitement des livres pour la jeunesse est très gourmand en temps (recherche complexe des auteurs, illustrateurs, traducteurs...) alors qu'un centre de documentation comme la Joie par les livres les catalogue aussi. C'est le cas aussi pour la plupart des ouvrages de moins de 50 pages ou pour les réimpressions en éditions club. A nouveau, il faudrait hiérarchiser les priorités en fonction des attentes des publics.

Au niveau du SI, le temps supplémentaire exigé par l'indexation Dewey sera compensé par l'abandon du logiciel Geac de BN-Opale à l'ergonomie obsolète. Les lenteurs de traitement et les nombreuses pannes informatiques du système sont en effet un grand frein à la rapidité de construction des notices.

A plus ou moins long terme, même si le système a du mal à se mettre en place, on peut « imaginer » que la BnF soit seule à cataloguer pour la France ou bien qu'elle reçoive les ouvrages des éditeurs pour établir un précatalogage. Les bibliothèques ne feraient plus que récupérer les notices. Plus les notices sont riches, plus les bibliothèques sont intéressées.

Les bibliothèques réticentes à l'achat des produits bibliographiques de la BNF, principalement à cause de ses délais de signalement jugés trop longs risquent au démarrage du projet d'être encore plus critiques sur son utilité. En effet, si elles sont déjà sceptiques sur la rapidité de mise à disposition des notices sans indexation Dewey, elles le seront a fortiori encore plus pour des notices enrichies d'une indexation Dewey. Il faudra donc veiller à ce que l'information à ce sujet soit faite clairement.

Le problème est de concilier la demande de rapidité nécessitée par les services à l'usager et la qualité des notices requise par un travail destiné à une conservation durable.

A priori on sait que dans une première phase au moins, ce délai augmentera. C'est peut-être l'occasion de se poser efficacement la question d'une certaine sélection dans les documents ou

d'un traitement possible selon deux niveaux : adultes/jeunesse, ouvrages d'une trentaine de pages, tout cela croisé avec des critères de choix intellectuels extrêmement précis.

4.4 RESSOURCES MATERIEL/LOGICIELS :

Pour une indexation Dewey efficace, les catalogueurs/indexeurs devront disposer de tous les outils nécessaires. Il faudra donc envisager des achats supplémentaires et conséquents d'outils sur différents supports. C'est un investissement qu'il importera de chiffrer par une étude complémentaire.

- Usuels : guide d'utilisation de la CDD, manuel du catalogueur…
- Edition papier de la CDD. D'ici la mise en place du projet, la traduction française de la 21ème édition en langue anglaise aura paru. L'idéal serait évidemment que chaque catalogueur/indexeur puisse disposer de son exemplaire personnel.
- Installation sur chaque poste de catalogueur/indexeur des CD-ROMs de la CDD en réseau. Cela est impossible à la DIA pour des raisons de nombre de disques déjà installés, mais ne devrait pas poser de problèmes au service de la Bibliographie nationale.
- Dewey en ligne via Internet sur chaque poste : à court terme, elle devra être envisagée car elle donne les intitulés en anglais et sera obligatoire entre deux mises à jour du CD-ROM. En effet, le dernier numéro de DC&, revue imprimée sur la Dewey, vient de paraître et sera désormais disponible uniquement sous forme électronique.

5. EXEMPLE SIMILAIRE

Il est particulièrement délicat, dans le cas d'une bibliothèque nationale, de trouver des points de comparaison ailleurs qu'à l'étranger. Compte tenu des possibilités qui nous étaient imparties, nous n'avons pas pu le faire.

A défaut, nous avons voulu nous informer sur des expériences de moindre envergure dans des bibliothèques ayant réalisé des changements de classification. Nous avons commencé par faire des recherches sur les catalogues de l'Enssib (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) et de l'IFB (Institut de Formation des Bibliothécaires). Aucune réponse ne correspondait à nos critères.

Nous avons ensuite essayé de contacter par différents moyens (message sur la liste de diffusion biblio-fr, appels téléphoniques...) des établissements qui étaient en train de faire passer des fonds importants de magasins en libre-accès. Malheureusement, aucun n'avait le projet d'utiliser la classification de Dewey orthodoxe dans l'immédiat, ni pour la cotation, ni pour l'indexation.

Le seul exemple qui ait un rapport avec notre sujet d'étude est celui de la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) qui utilise un fichier d'autorités pour ses cotes. Ce cas nous a semblé intéressant mais difficilement exploitable pour notre propos et trop centré sur la cotation. Il faut bien admettre que la BnF se lance là dans un projet sans équivalent dans le monde des bibliothèques.

Nous considérons donc que nous avons exploré toutes les voies et abandonnons l'idée, au départ intéressante, de pouvoir nous inspirer d'un modèle existant.

CONCLUSION

Au terme de ce dossier d'analyse, il apparaît nécessaire de prendre le temps d'envisager quelques études supplémentaires avant le lancement définitif du projet : évaluation du temps mis par les catalogueurs/indexeurs pour indexer un livre en Dewey, choix de la finesse de l'indexation, budget prévisionnel pour l'achat de matériel, enquête auprès d'un échantillon représentatif des publics et des bibliothécaires sur les attentes réelles d'une indexation Dewey, évaluation quantitative du temps de formation et de suivi, relecture...

L'application d'un tel projet est extrêmement lourde, innovant certes avec la constitution du fichier d'autorités Dewey, mais il n'est pas certain que dans les conditions de fonctionnement actuel, il soit opportun de le lancer à n'importe quel « prix ».

Quoiqu'il advienne, la CDD, même simple, remplacerait avantageusement la CDU abrégée plus que simplifiée qui sert actuellement de cadre de classement à la Bibliographie nationale française - livres.

L'utilisation croissante du CD-ROM Electre édité par le Cercle de la librairie tient essentiellement à la rapidité de la mise à disposition des notices tandis que les bibliothèques ont tendance à cesser leur abonnement à la BNF - livres à cause des délais de parution élevés.

C'est pourquoi il est important de ne pas perdre de vue le maintien, voire la baisse de ces délais, si l'on souhaite une amélioration réelle possible de la recherche documentaire qui ne porte pas uniquement sur le catalogue rétrospectif, une reprise des ventes de la Bibliographie nationale française - livres et la poursuite des échanges bibliographiques.

POST-FACE

Le choix d'introduire la CDD à la Bibliographie nationale française remonte à 1991. L'essor d'Internet avec ses moteurs de recherche, les tailles des mémoires d'ordinateurs, les possibilités de scannérisation, de recherche plein texte, orienteraient probablement aujourd'hui la décision dans d'autres directions.

Toutefois il ne faut pas oublier qu'un accès contrôlé donne moins de bruit et moins de résultat et qu'un accès incontrôlable donne plus de résultat mais aussi plus de bruit. Des possibilités d'accès, différents, nombreux mais contrôlés offrent des réponses plus pertinentes. Des notices enrichies d'une indexation systématique sont un plus pour les lecteurs et les bibliothécaires. C'est indéniable.

Mais les lecteurs demandent de plus en plus des résumés, des sommaires... Il est fort intéressant à ce sujet de relire le chapitre sur la modernisation bibliothéconomique dans le livre paru en 1992 de Jean Gattegno, ancien directeur du Livre et de la Lecture, à propos du catalogue. Il parle de la « notice [qui] contiendra, pour les acquisitions nouvelles et en étroite relation d'ailleurs avec un projet préparé par le Cercle de la Librairie, une table des matières ou un sommaire. » ! ! !

C'est encore le Cercle de la Librairie, service exclusivement commercial, qui avec sa base bibliographique Electre, propose des notices avec indication de niveau de lecture, indexation Dewey sommaire et des résumés indexés en texte intégral fort prisés dans les bibliothèques municipales, pas seulement en section jeunesse.

Ne serait-il pas opportun d'envisager de resserrer les liens entre le Cercle de la Librairie et la Bibliographie nationale française ? Electre signalerait la parution des ouvrages qu'il reçoit comme actuellement, puis les services de l'Agence bibliographique nationale enrichiraient les notices en contrôlant les points d'accès (auteurs, matières, indexation), en effectuant une sorte de contrôle croisé du dépôt des documents qui auraient été déposés à la BnF sans l'avoir été au Cercle. Même si les finalités des deux établissements sont différentes, elles peuvent d'une certaine manière être complémentaires. En tout cas, il paraît tout aussi aberrant de continuer à devoir cataloguer le même ouvrage dans différentes bibliothèques que de faire deux catalogages différents, l'un rapide et « commercial », l'autre lent et « scientifique ».

Ainsi les bibliothèques seraient plus enclines à utiliser les produits bibliographiques nationaux courants. Largement déchargées de leurs tâches fastidieuses et répétitives de catalogage, elles pourraient davantage se consacrer à la gestion des collections, aux acquisitions et aux animations envers leurs différents publics. En fonction de l'importance de leur fonds, de leur public, elles n'auraient plus, à partir de la récupération des notices, qu'à coter les documents.

Elles pourraient s'orienter plus facilement sur des systèmes d'information qui prennent en compte le profil de leurs utilisateurs (cf. article de S. Lainé-Cruzel).

Les spécialistes, quels qu'ils soient, en l'occurrence ici, les bibliothécaires, ont tendance à générer leur propre système de penser et à autojustifier leurs choix, sans prendre le recul nécessaire. La classification de Dewey a d'abord été conçue comme outil de classement avant d'avoir été utilisée comme outil d'indexation. Une fois de plus, si cette utilisation comme indexation a pu être justifiée à une époque, elle me semble de moins en moins l'être aujourd'hui, en tout cas pas dans des conditions aussi fines que celles envisagées pour la BNF - livres. Les bibliothèques encyclopédiques l'utilisent comme outil de cotation. Elles utilisent la liste RAMEAU comme instrument de recherche matière. Les bibliothèques spécialisées utilisent d'autres classifications : NLM (National Library of Medicine) pour la médecine, MSC (Mathematical Subject Classification) pour les mathématiques... et d'autres clés de recherche.

En effet, l'investissement en temps, en personnel me semble, pour ma part, disproportionné par rapport au résultat attendu par les bibliothèques. Même si la cellule Dewey a été créée en juillet 1997, n'est-il pas encore temps de se poser la question du bien-fondé de la création d'un fichier d'autorités Dewey (alors qu'il n'y a pas par exemple de fichier d'autorités des collections). Si les pays anglo-saxons, premiers utilisateurs de la CDD mais aussi des LCSH (Library of Congress Subject Headings, vedettes-matières utilisées par la LC et ancêtre de la liste francophone RAMEAU) n'ont pas de fichier d'autorités Dewey, ce n'est peut-être pas un hasard.

Les priorités de la BNF me paraissent devoir se situer ailleurs (rapidité de mise à disposition des notices par ex.) que dans l'élaboration d'un fichier d'autorités Dewey et l'utilisation de la CDD comme outil d'indexation, inévitablement facteur de ralentissement du traitement des livres arrivés par dépôt légal.

Les réflexions en cours actuellement sur un nouvel organigramme d'établissement peuvent aussi, au plan local, être l'occasion d'une réflexion à ce sujet.

Si la mise à disposition des notices BNF est réellement accélérée - et il y a moyen de le faire -, les bibliothèques seront à nouveau motivées pour récupérer les notices. La BnF jouera alors pleinement son rôle de bibliothèque « nationale ». Quant aux différents accès (auteurs, RAMEAU et même Dewey), si la BnF peut en proposer, il me semble indispensable que les bibliothèques localement les retravaillent. C'est pour moi un des rôles essentiels du bibliothécaire : connaître ses publics et son fonds et tenter d'y faire accéder ces publics par des stratégies adaptées et efficaces.

ANNEXES BIBLIOGRAPHIQUES

(à jour le 1.3.1998)

Ouvrages :

1. Ouvrages généraux :

- Bibliothèque nationale de France. *Bibliothèque nationale de France à l'aube du 21ème siècle.* Paris : BnF, [1995].

- Bibliothèque nationale de France. *Notes et circulaires internes, texte fondateur du 16 mai 1994 sur l'organisation et la gestion du dépôt légal...*

- BOURDON, Françoise. Le contrôle des données d'autorité : rôle d'une Bibliothèque nationale. L'exemple de la Bibliothèque nationale de France. In *Contrôler la qualité et la cohérence d'un catalogue,* sous la dir. de Marie-Elise Fréon. Villeurbanne : Institut de Formation des Bibliothécaires, 1996, p. 87-131.

- Etablissement public de la Bibliothèque de France. *Rapport des groupes de travail 1991.* [Paris] : EPBF, 1991.

- GATTEGNO, Jean. *La Bibliothèque de France à mi-parcours : de la TGB à la BN bis ?* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992. Problématique : la modernisation bibliothéconomique, p. 190-194.

- LUPOVICI, Christian. *Rapport à la Bibliothèque de France sur les classifications dans les grandes bibliothèques.* [Paris] : [EPBF], 1990.

- MAISONNEUVE , Marc. La réalité juridique du traitement des notices bibliographiques. In *Contrôler la qualité et la cohérence d'un catalogue,* sous la dir. de Marie-Elise Fréon. Villeurbanne : Institut de Formation des Bibliothécaires, 1996, p. 35-40.

2. La classification décimale de Dewey :

- *Abridged Dewey decimal classification and relative index,* devised by Melvil Dewey. 13rd ed. by Joan S. Mitchell, Julliane Beall, Winton E. Matthews, et al. Albany, N.Y. : OCLC - Forest Press, 1997.

- BACCONNIER, Brigitte. *La Classification décimale de Dewey et ses applications.* Villeurbanne : Enssib, 1996. Mémoire de DEA, sciences de l'information et de la communication.

- BETHERY, Annie. *Abrégé de la classification décimale de Dewey, à partir de la 21ème éd. intégrale en langue anglaise.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1998.

- Bibliothèque nationale de France. *Manuels de cotation.*

- Bibliothèque nationale de France. *Manuel du catalogueur.*

- CHAN, Lois Mai, COMAROMI, John Phillip, MITCHELL, Joan S., et al... *Dewey decimal classification : a practical guide.* 2nd ed. rev. for DDC 21. Albany, N.Y. : OCLC - Forest Press, 1996.
- *La classification décimale de Dewey, éd. intégrale à partir de la 21ème éd. en langue anglaise.* Paris : Bibliothèque nationale de France ; Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada ; Montréal : Bibliothèque nationale du Québec, ASTED, *à paraître en* 1998.
- DEWEY, Melvil. *Classification décimale de Dewey et index : éd. intermédiaire, version française à partir de la 20ème éd. intégrale et de la 12ème éd. abrégée de langue anglaise,* sous la coord. de Louis Cabral,... et Raymonde Couture-Lafleur,... Montréal : ASTED, 1994. 2 vol.
- *Dewey decimal classification and relative index,* devised by Melvil Dewey. 21st ed. by Joan S. Mitchell, Julliane Beall, Winton E. Matthews et al. 4 vol. Albany, N.Y. : OCLC - Forest Press, 1996.

Périodiques :

- BEGUET, Bruno et HADJOPOULOU, Catherine. Les collections en libre-accès de la Bibliothèque nationale de France : organisation par départements et usage de la Dewey. *Bulletin des bibliothèques de France.* 1996, t. 41, n° 4, p. 40-46.
- La Bibliothèque en ligne. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français.* 1997, n° 174.
- CALENGE, Bertrand. Un outil de gestion des collections : les cotes de libre accès. *Bulletin des bibliothèques de France.* 1994, t. 39, n° 6, p. 14-20.
- Classifications, *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1988, n° 6.
- Dewey decimal classification additions, notes, and decisions (DC &). Washington, D.C. : The Division, 1971-1998. ISSN 0191-3646. *A paraître ensuite uniquement sur Internet.*
- GROLIER, Eric de. Taxilogie et classification : un essai de mise au point et quelques notes de prospective. *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1988, t. 33, n° 6, p. 468-483.
- L'Information bibliographique. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français.* 1994, n° 163.
- JOUGUELET, Suzanne. La cotation Dewey à la Bibliothèque nationale de France. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français.* 1996, n° 172, p. 51.
- LAINE-CRUZEL, Sylvie. Vers de nouveaux systèmes d'information prenant en compte le profil des utilisateurs. *Documentaliste - Sciences de l'information.* 1994, vol. 31, n° 3, p. 143-147.
- VAYSSADE, Claire et GUITON, Janine. Le contrôle qualité à la Bibliographie nationale française. *Bulletin des Bibliothèques de France.* 1998, n°1, p. 35-38.

CD-ROMs :

- CD-ROM Dewey for Windows. Version 1.1. Mise à jour annuelle. Albany, N.Y. : OCLC - Forest Press, 1993- .
- CD-ROM Dewey , français, à paraître en 1998.

<u>**Internet :**</u>

- JOUGUELET, Suzanne. (Page consultée le 20 février 1998). *Des usages diversifiés pour la classification Dewey à la Bibliothèque nationale de France,* 63[rd] IFLA general conference, conference programme and proceedings, 31 août - 5 septembre 1997, [en ligne]. Adresse URL : http://ifla.inist.fr/ifla/IV/ifla63/63jous.htm

- (Page consultée le 2 mars 1998). *Dewey for Windows,* [en ligne]. Adresse URL : http://www.oclc.org/oclc/fp

LISTE DES SIGLES UTILISES :

ABN	Agence Bibliographique Nationale
ACO	Autorité COllectivité
AMA	Autorité MAtière
APP	Autorité Personne Physique
ASTED	Association pour l'Avancement des Sciences et des Techniques de la Documentation
BDF	Bibliothèque De France
BN	Bibliothèque Nationale
BNB	British National Bibliography
BnF	Bibliothèque nationale de France
BNF	Bibliographie Nationale Française
BU	Bibliothèque Universitaire
CBU	Contrôle Bibliographique Universel
CDD	Classification Décimale de Dewey
CDU	Classification Décimale Universelle
CIP	Cataloguing In Publication
D	Département
DDSR	Direction du Développement Scientifique et des Réseaux
DIA	Direction de l'Imprimé et de l'Audiovisuel
DL	Dépôt Légal
DLL	Direction du Livre et de la Lecture
EPBF	Etablissement Public de la Bibliothèque de France
ETP	Equivalent Temps Plein
FULBI	Fédération des Utilisateurs de Logiciels de Bibliothèques
IFLA	International Federation of Library Associations and institutions
ISBD	International Standard Bibliographic Description
ISSN	International Standard Serial Number
LC	Library of Congress
LCC	Library of Congress Classification
LCSH	Library of Congress Subject Headings
MOTC	Mission pour l'Organisation et le Transfert des Collections
OCLC	On line Computer Library Center
OPAC	On line Public Access Catalog

PIRANAS	Procédé d'Indexation et de Recherche Alphabétique et Numérique Appliqué aux Séries
RAMEAU	Répertoire d'Autorités Matière Encyclopédique Alphabétique Unifié
SCB	Service de la Coordination Bibliographique
SI	Système d'Information
V	Version

TABLE DES MATIERES